



Paravent sur une copropriete

Par nanou

Bonjour,

Depuis plus de 12 ans j'ai un magasin avec une petite terrasse qui se trouve une partie sur la copropriété, et une partie communale, lorsque j'ai loué à cet emplacement, il existait un paravent sur ma partie devant mon magasin afin d'éviter que la tramontane n'emporte tout sur son passage.

maintenant un nouveau locataire dans le local à côté veut faire

démonter ce paravent, est-ce qu'il peut le faire sans demander au syndic.

et est-ce que ce paracent au bout de 12 ans ne fait pas parti intégrante des murs.

merci.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement